



Urbanisme, permis et inspection

2035, rue Victoria, Local C
Saint-Lambert, QC J4S 1H1

urbanisme@saint-lambert.ca
Tél. : 450 466-3889

Formulaire de demande pour un projet
nécessitant l’approbation du conseil municipal
ou du comité de démolition

Type de propriété : ☐ Résidentiel (précisez ci-dessous) ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Public ☐ Inconnu
☐ App. ☐ Condo ☐ Unifamilial ☐ Duplex ☐ Triplex ☐ Multi (autre) ☐ Isolé ☐ Jumelé ☐ En rangée

Type de demande :
☐ Rénovation | Transformation de la façade ☐ Garage | Abri d’auto ☐ Démolition partielle
☐ Agrandissement ☐ Construction neuve ☐ Démolition totale
☐ Affichage (enseigne)

Emplacement des travaux

Adresse : _____
(numéro) (rue) (numéro de lot)

Propriétaire

Nom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____
(numéro) (rue) (bureau) (ville) (code postal)

Téléphone 1 : (_____) _____ Téléphone 2 : (_____) _____

Requérant ☐ même que le propriétaire

Nom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____
(numéro) (rue) (bureau) (ville) (code postal)

Téléphone 1 : (_____) _____ Téléphone 2 : (_____) _____

Description des travaux (veuillez décrire les travaux projetés ET remplir la page 2 du formulaire)

Démolition : Toiture : _____ % Volume brut hors sol : _____ % Murs extérieurs : _____ % Intérieur : _____	
Matériaux de revêtements : 1. Façade avant : _____ 2. Façade avant : _____ 3. _____ <i>Maximum de 3 revêtements et 2 en façade avant.</i>	Couleur des revêtements : 1. _____ 2. _____ 3. _____ <i>Maximum de 2 couleurs.</i>
Autres matériaux à modifier : <i>Soffites, fascias, gouttières, galerie avant, garde-corps, etc.</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____	Couleur des autres matériaux à modifier : <i>Soffites, fascias, gouttières, galerie avant, garde-corps, etc.</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____
Pourcentage de maçonnerie par façade : Façade avant : _____ % Façade latérale droite : _____ % Façade arrière : _____ % Façade latérale gauche : _____ % <i>Minimum requis de 60 % par façade.</i>	
Modèles de fenêtres : 1. _____ 2. _____ 3. _____	Couleur cadrage des fenêtres : 1. _____ 2. _____ 3. _____
Modèles de portes : 1. _____ 2. _____ 3. _____	Couleur de portes : 1. _____ 2. _____ 3. _____
Matériau de revêtement de toit : Existant : _____ Projeté : _____	Couleur de toit : Existante : _____ Projetée : _____
Hauteur du bâtiment : _____ Hauteur de l'agrandissement : _____ <i>Mesuré entre le faite de toit et le niveau du sol.</i>	

Validation architecturale

Sur tout le territoire, les projets suivants doivent faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et en suivre les processus d'adoption prévus par règlement :

- Nouvelle construction
- Agrandissement modifiant la façade sur rue ou visible de la voie publique
- Rénovation modifiant la façade sur rue ou visible de la voie publique

Ce processus constitue une validation du respect des objectifs et critères prévu au règlement sur les PIIA qui visent les deux lignes directrices suivantes :

- Le respect et la mise en valeur du bâtiment d'origine;
- L'intégration harmonieuse de l'intervention dans le milieu bâti environnant.

Ces projets sont soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel formule des recommandations au conseil municipal qui doit approuver la réalisation du projet en amont de l'émission de permis.

Montant exigé pour l'ouverture et l'analyse d'une demande

- Nouvelle construction et agrandissement : 300 \$
- Rénovation : 125 \$
- Enseignes : 125 \$ (60 \$ si temporaire – Gratuit si temporaire pour organisme sans but lucratif)
- Démolition partielle : 250 \$
- Démolition totale : 1 000 \$

Principaux documents et informations à fournir

- Formulaire complété et signé par le propriétaire de l'immeuble ou son représentant désigné par procuration;
- S'il s'agit d'une copropriété, soumettre l'autorisation des travaux par le syndicat de copropriété;
- Un plan cadastral à l'échelle donnant les informations minimales sur les caractéristiques physiques du site ainsi que les constructions existantes (certificat de localisation);
- Un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre en identifiant les arbres et arbres à abattre;
- Une description du projet appuyée par des textes, des plans, des cartes et tout autre support permettant la bonne compréhension des intentions du propriétaire quant à l'architecture et à l'aménagement de terrain;
- Des photographies récentes du bâtiment ou du terrain visé par les travaux ainsi que des bâtiments situés sur les terrains adjacents;
- La fiche technique (détaillée) des revêtements qui seront installés et des échantillons;
- Les élévations du bâtiment existantes et projetées;
- Un photomontage (plusieurs angles) démontrant l'impact de l'intervention au niveau de l'architecture des constructions existantes voisines;
- Le certificat de place d'affaires de l'entreprise visée;
- Toute autre information jugée nécessaire par les représentants de la Ville à la bonne compréhension du dossier.

Informations importantes

- Une demande doit être complétée et payée au plus tard à la date de transmission prévue au calendrier du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour y être présentée;
- Une demande pour le CCU ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit aussi être déposée;
- L'absence de documents essentiels à l'analyse de la demande et l'absence de paiement ont pour conséquence de mettre en suspens le dossier.